

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 décembre 2021

---

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4857)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL97

présenté par  
Mme Lorho  
-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 20.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rôle des exploitants des établissements mentionnés n'est pas de faire respecter les dispositifs du gouvernement. Cette peine considérable prévue pour les responsables d'établissements est disproportionnée et illégitime. La situation sanitaire ne justifie pas l'annihilation de toutes les libertés des Français.